

COMMUNIQUE DE PRESSE

Levée des Arrêtés Préfectoraux portant Déclaration d'Infection et remise en place de palmipèdes en démarrage au 16 mai 2016

La période de vide sanitaire dans la filière canards gras du Sud ouest prend fin le 16 mai et la remise en place de canetons et oisons est possible à compter du lundi 16 mai 2016.

Les limitations de mouvements de volailles prévues dans les zones de protection et de surveillance autour des anciens foyers d'influenza aviaire seront levées par le Préfet du Gers par arrêté préfectoral d'ici le 16 mai. Ceci permettra à compter du lundi de pentecôte, aux éleveurs du Gers (hors reproducteurs) de mettre en place leurs volailles sans demander d'autorisation particulière auprès de la DDCSPP du Gers.

La DDCSPP du Gers rappelle aux éleveurs que les mises en place de palmipèdes devront être réalisées dans des bâtiments ayant fait l'objet d'un nettoyage désinfection rigoureux et d'un assainissement ou du vide des fosses à lisier de canards.

Il est de la responsabilité de chacun de respecter ces mesures de biosécurité afin de rompre le cycle de transmission du virus et de pouvoir redémarrer sereinement la production.

Par ailleurs l'arrêté du 8 février 2016 rend obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2016 pour toute exploitation commerciale de volailles (y compris pour les autres espèces que palmipèdes) de définir et de mettre en place un plan de biosécurité (mesures de protection vis à vis de l'introduction de maladies). Les détenteurs de volailles et leur personnel permanent doivent suivre une formation relative à la gestion du plan de biosécurité et aux bonnes pratiques d'hygiène avant le **1^{er} juillet 2016**. Ces formations sont proposées par vos organisations professionnelles ou par des organismes formateurs habilités. Ces formations sont l'occasion pour tous les exploitants de volailles de prendre connaissance des mesures de biosécurité adaptées à leur production ; ils pourront par ailleurs également s'appuyer sur des cahiers des charges professionnels validés. Les premières fiches pédagogiques constitutives de guides de bonne pratiques sont publiées sur le site : <http://www.itavi.asso.fr/recherche>

